

Extrait du registre des délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 16 octobre 2024

Publié le 16 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre à 9 heures, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE), M. VANHECKE (C.C. HAUTS TOLOSANS)

Etaient excusés : M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :

Etaient absents : M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

Date de la convocation : LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

Secrétaire de séance : MME GIBERT

D2024-37 – Acquisition de la parcelle du 22 rue Garipuy à Toulouse en vue de la création d'un éco-point de proximité : approbation et autorisation de signature

Dans le cadre de son schéma stratégique et du déploiement des filières de valorisation, Decoset a pour ambition de compléter son maillage territorial et de moderniser ses installations existantes avec le double objectif de :

- Collecter en zone urbaine dense des petits flux habituellement collectés en déchèteries (Eco point de Quartier)
- Agrandir le maillage existant de déchèteries et améliorer des installations vieillissantes.

Pour assurer la réalisation de ces différents équipements, Decoset doit pourvoir aux besoins qui en découlent en termes de réserves foncières.

Une emprise foncière a ainsi été identifiée sur la commune de Toulouse, rue Garipuy, pour l'implantation d'un éco-point de quartier.

Les premières informations de bornage ont amené le service des domaines a estimé la parcelle 806 AD 135 de 73m², classée zone urbanisée, située au 22 rue Garipuy 31500 Toulouse à un prix de 140 000€ (prix de 2000/m² en zone urbanisée), assortie d'une marge d'appréciation de 20% pour tenir compte de l'aléa des travaux. Après échanges avec le vendeur, un accord a été trouvé pour que Decoset se porte acquéreur du bien au montant de 154 000€.

Il est donc proposé au Comité syndical d'acquérir le bien objet de la présente délibération au prix de 154 000€.

Le Quorum constaté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte Decoset,

Vu l'avis des domaines en date du 05 avril 2024 ;

Vu le courrier portant offre d'achat de Decoset en date du 10 juillet 2024 ;

Vu les courriers de réponse portant acceptation de l'offre de la part des vendeurs en date des 05 et 07 août 2024 ;

Ayant entendu l'exposé du Président, Vincent TERRAIL-NOVES,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition du bien mentionné au vu de l'avis des domaines,
- AUTORISE le Président à signer l'acte d'achat ainsi que tous les actes utiles à cette opération,

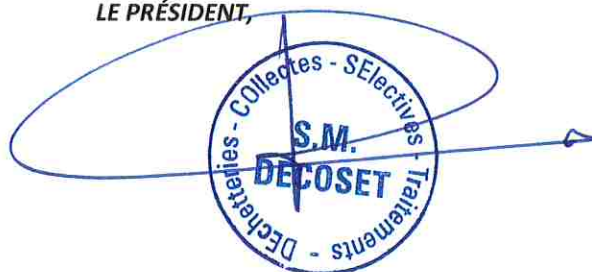
Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20241016-D2024-37-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024
16 octobre 2024

- S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits nécessaires

Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,



Secrétaire de séance

MME GIBERT

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	10	7	17
Votants	10	7	17
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	20	7	27
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	20	7	27



Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20241016-D2024-37-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024